Communiqué de presse

Professeure de SES mise en cause, le SNES-FSU demande un soutien clair du recteur

Notre collègue de SES du lycée Louise Michel de Grenoble a été convoquée le jeudi 26 novembre au rectorat de Grenoble, suite à des courriers de parents d'élève à propos d'un devoir sur la socialisation politique.

Reçue en présence d'un élu des personnels du SNES-FSU par la directrice départementale des ressources humaines territoriale de l'Isère (DDRHT38) et son IA-IPR, notre collègue a exposé le cadre dans lequel elle a proposé un devoir facultatif.

Dès le début de l'entretien, la DDRHT38 a précisé que nous n'étions aucunement dans une démarche contradictoire pouvant déboucher sur une mesure disciplinaire.

Tout au contraire, au fil des échanges, aucun commentaire n'a été fait sur le contenu du devoir, aucune remarque n'a été faite sur la progression de notre collègue qui applique les programmes et les préconisations de l'institution. Au contraire, ce sont des propos de soutien qui ont conclu cette entretien particulier, dont la justification repose sur le contexte inédit de ces dernières semaines dans l'établissement.

Pour le SNES-FSU, cette convocation met en lumière de graves dysfonctionnements institutionnels : plutôt que de protéger ses personnels, l'institution choisit de remettre en cause les enseignant·es.

En transmettant au rectorat des courriers de parents (que nous n'avons pas pu consulter) sans une information préalable de la collègue, sans solliciter l'avis de l'IA-IPR de SES, la direction de l'établissement a délibérément mis notre collègue en difficulté.

En convoquant notre collègue au rectorat de manière officielle avec comme motif « la posture professionnelle », c'est une remise en cause du professionnalisme notre collègue.

Le SNES-FSU demande à ce que le recteur de l'académie de Grenoble apporte son soutien à notre collègue et communique en ce sens envers l'ensemble de la communauté éducative du lycée Louise Michel.

Le SNES-FSU demande à ce que la lumière soit faite sur les dysfonctionnements au sein de l'établissement et que les personnels soient reçus au plus vite par le recteur, suite à leur demande.

Le SNES-FSU rappelle son attachement à la liberté pédagogique, seule garantie pour permettre à toute la jeunesse d'entrer dans une dimension réflexive et critique.

Grenoble, le 26 novembre 2026